

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE922

présenté par

M. Giraud, Mme Dubié et Mme Orliac

ARTICLE 12

A l'alinéa 5, après le mot :

« État, »,

insérer les mots :

« du conseil régional ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de reconnaître les Régions comme membre de droit des CDCEA dans un souci de cohérence et de reconnaissance de leur rôle en matière d'aménagement du territoire.